

110/2020 - 8 juillet 2020

Marché du travail de l'UE au premier trimestre 2020

Niveau record des absences du travail

Baisse brutale des heures travaillées

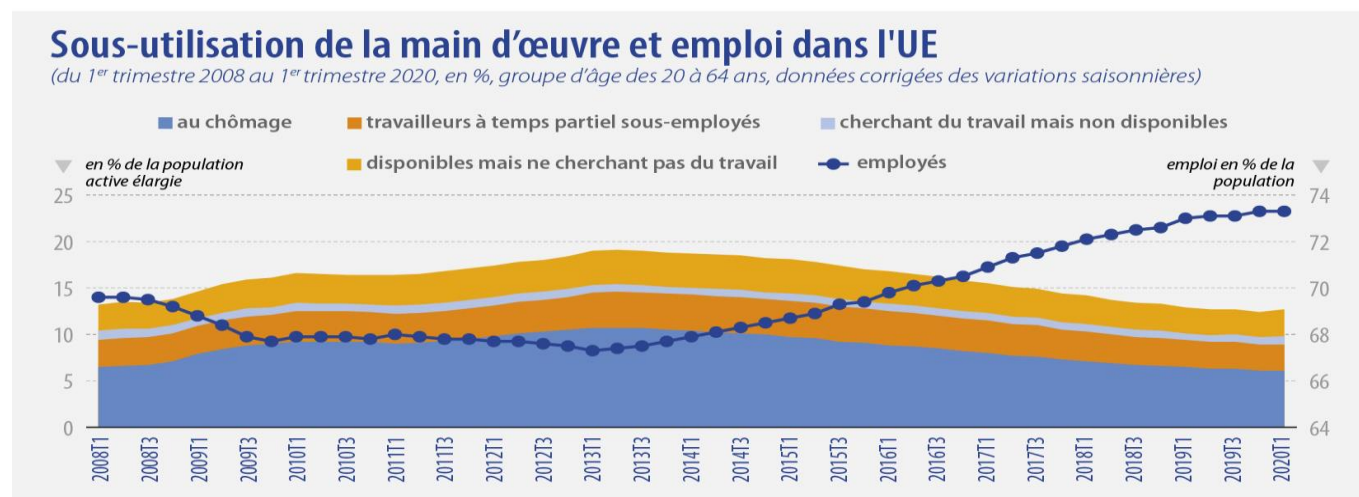
Le premier trimestre 2020 est le premier trimestre au cours duquel le marché du travail de l'**Union européenne** (UE) a été touché par les mesures prises par les États membres dans le contexte du COVID-19. Dans cette situation particulière, l'emploi et le chômage, tels que définis par le concept de l'OIT, ne sont pas suffisants pour décrire toute l'évolution du marché du travail. Au cours de cette première phase de la crise, des mesures actives visant à limiter les pertes d'emploi ont conduit à des absences du travail plutôt qu'à des licenciements et les personnes concernées, ne pouvant pas chercher du travail ou n'étant pas disponibles en raison des mesures de confinement, n'ont pas pu être comptabilisées comme des chômeurs.

Dans le présent communiqué, **Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne**, publie un ensemble d'indicateurs trimestriels supplémentaires corrigés des variations saisonnières qui contribuent à rendre compte des mouvements les plus récents sur le marché du travail dans les 27 États membres de l'UE.

Ces indicateurs supplémentaires comprennent la **sous-utilisation de la main d'œuvre**, qui inclut toutes les personnes qui ont un besoin d'emploi non satisfait, parce qu'elles sont soit au chômage selon la définition de l'OIT, soit proches du chômage sans remplir l'ensemble des critères de l'OIT, soit employées à temps partiel et souhaitant accroître leurs heures de travail. En outre, les **absences du travail** ventilées par raison sont publiées, ainsi qu'un indice du **nombre total d'heures travaillées effectives** dans l'emploi principal. Des **nouveaux indicateurs** supplémentaires additionnels sur les salariés ayant récemment quitté ou trouvé un emploi, ainsi que sur les absences totales hebdomadaires et les transitions hors du chômage sont disponibles dans la base de données d'Eurostat.

Sous-utilisation de la main d'œuvre en hausse de 0,3 points de pourcentage au premier trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019, emploi inchangé

Au premier trimestre 2020, 190,9 millions de personnes étaient employées dans l'**UE**. Le taux d'emploi corrigé des variations saisonnières de l'**UE** pour les personnes âgées de 20 à 64 ans s'élevait à 73,3%, inchangé par rapport au quatrième trimestre 2019 et en hausse par rapport au taux de 73,0% du premier trimestre 2019. 12,8 millions de personnes étaient au chômage et le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de l'**UE** était de 6,3%, en baisse par rapport au taux de 6,4% au quatrième trimestre 2019 et de 6,7% au premier trimestre 2019. La **sous-utilisation de la main d'œuvre** dans l'**UE** corrigée des variations saisonnières, qui inclut un besoin d'emploi non satisfait, s'élevait à 26,8 millions de personnes, ce qui représente 12,7% de la population active élargie au premier trimestre 2020, contre 12,4% au quatrième trimestre 2019. Il s'agit de la première augmentation en glissement trimestriel depuis le pic du deuxième trimestre 2013, lorsque la sous-utilisation de la main d'œuvre s'élevait à 19,0%.

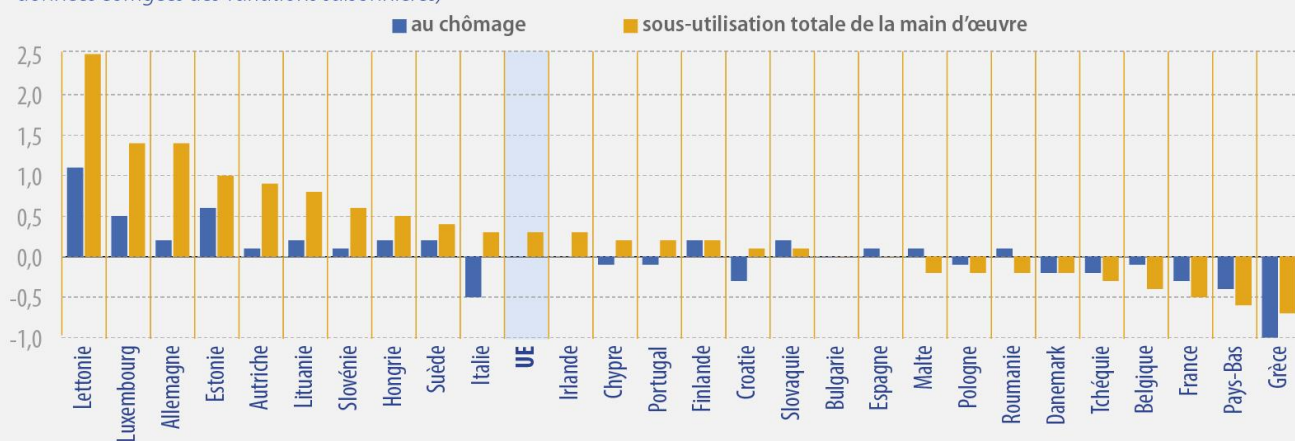


La sous-utilisation de la main d'œuvre a augmenté le plus en Lettonie, au Luxembourg, en Allemagne et en Estonie

Parmi les États membres, la sous-utilisation de la main d'œuvre a augmenté dans 16 pays, chuté dans 9 pays et est restée inchangée en **Bulgarie** et en **Espagne**. En **Allemagne**, en **Estonie**, en **Lettonie**, en **Lituanie**, au **Luxembourg**, en **Hongrie**, en **Autriche**, en **Slovénie**, en **Slovaquie**, en **Finlande** et en **Suède**, tant la sous-utilisation de la main d'œuvre que le chômage, en pourcentage de la population active élargie, ont augmenté. En **Irlande**, la sous-utilisation de la main d'œuvre a augmenté, tandis que le chômage est resté inchangé. En **Croatie**, en **Italie**, à **Chypre** et au **Portugal**, tant la sous-utilisation de la main d'œuvre que le chômage ont diminué. À **Malte** et en **Roumanie**, la sous-utilisation de la main d'œuvre a diminué, tandis que le chômage a augmenté. En **Belgique**, en **Tchéquie**, au **Danemark**, en **Grèce**, en **France**, aux **Pays-Bas** et en **Pologne**, la sous-utilisation de la main d'œuvre et le chômage ont diminué. Aucun changement n'a été observé pour les deux indicateurs en **Bulgarie**, tandis qu'en **Espagne** seul le chômage a légèrement augmenté.

Évolution de la sous-utilisation de la main d'œuvre et du chômage dans les États membres de l'UE

(1^{er} trimestre 2020 par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, en % de la population active élargie, groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)



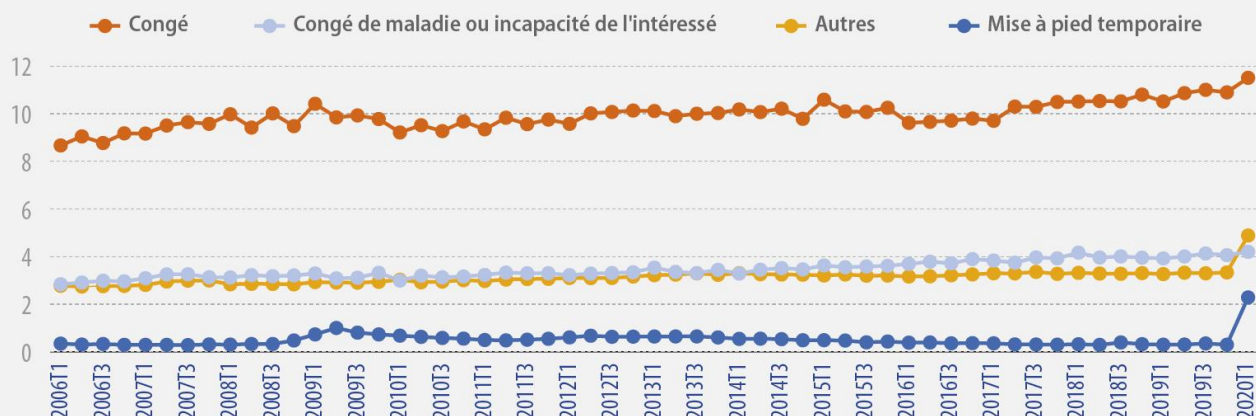
ec.europa.eu/eurostat

4,3 millions de personnes supplémentaires étaient absentes du travail au premier trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019

Au premier trimestre 2020, un total de 22,9 millions de personnes étaient absentes du travail dans l'UE, soit une augmentation de 4,3 millions par rapport au quatrième trimestre 2019. Cette augmentation est presque exclusivement due à une forte augmentation du nombre de personnes en mise à pied temporaire, qui est passé de 0,3 million à 2,3 millions.

Absences du travail par raison dans l'UE

(du 1^{er} trimestre 2006 au 1^{er} trimestre 2020, en millions de personnes, groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

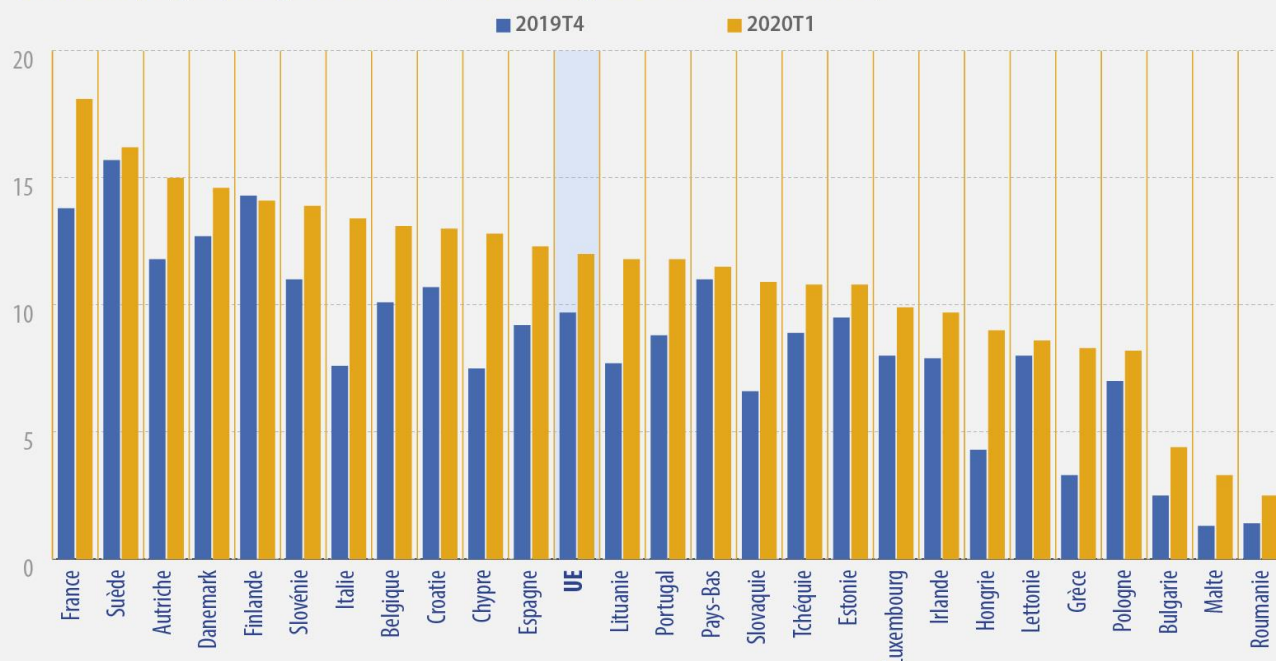


ec.europa.eu/eurostat

Parmi les États membres, les taux d'absence du travail les plus élevés au premier trimestre 2020 ont été observés en **France** (18,1%), en **Suède** (16,2%) et en **Autriche** (15,0%) et les taux les plus faibles en **Roumanie** (2,5%), à **Malte** (3,3%) et en **Bulgarie** (4,4%). Par rapport au quatrième trimestre 2019, tous les États membres, à l'exception de la Finlande, ont connu une hausse du nombre total d'absences du travail. Les absences dues à une mise à pied temporaire ont augmenté dans tous les États membres, pour lesquels les données sont disponibles, et ont plus que décuplé en **France**, à **Chypre** et en **Espagne**.

Absences du travail au 1^{er} trimestre 2020 et au 4^{ème} trimestre 2019 dans les États membres de l'UE

(en % de l'emploi, groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)



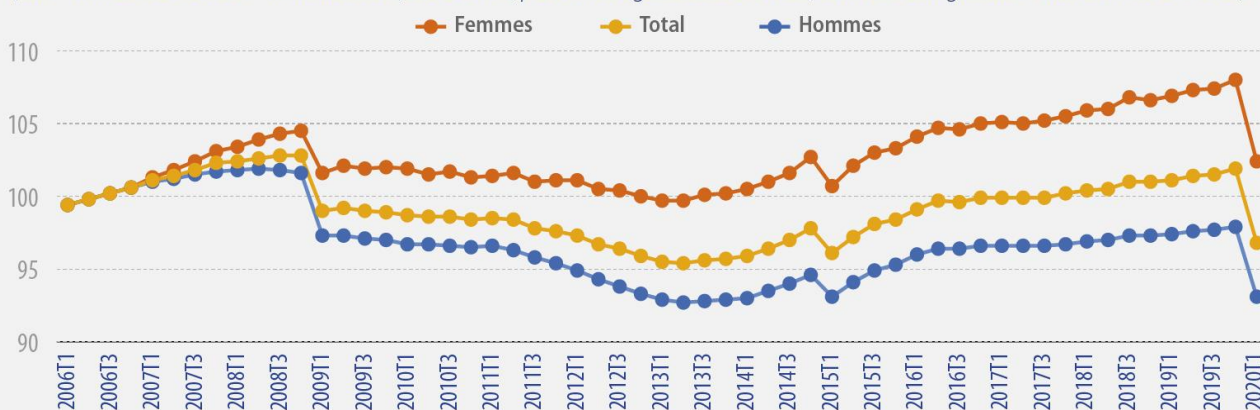
ec.europa.eu/eurostat

Baisse brutale des heures travaillées au premier trimestre 2020

Le nombre total d'heures travaillées effectives a chuté fortement dans l'UE entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, mais n'a pas atteint les faibles valeurs observées pendant la crise de la dette. Le niveau d'heures totales travaillées effectives est influencé par le nombre total de personnes au travail, ainsi que par le nombre d'heures travaillées par chacune de ces personnes. Les femmes ont été plus durement touchées que les hommes, avec une baisse de 108 à 102 points d'indice entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, contre une baisse de 98 à 93 pour les hommes. Au premier trimestre 2020, le nombre total d'heures travaillées effectives était néanmoins supérieur à celui de 2006 pour les femmes, mais inférieur pour les hommes.

Nombre total d'heures travaillées effectives dans l'emploi principal dans l'UE

(du 1^{er} trimestre 2006 au 1^{er} trimestre 2020, 2006 = 100, personnes âgées de 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

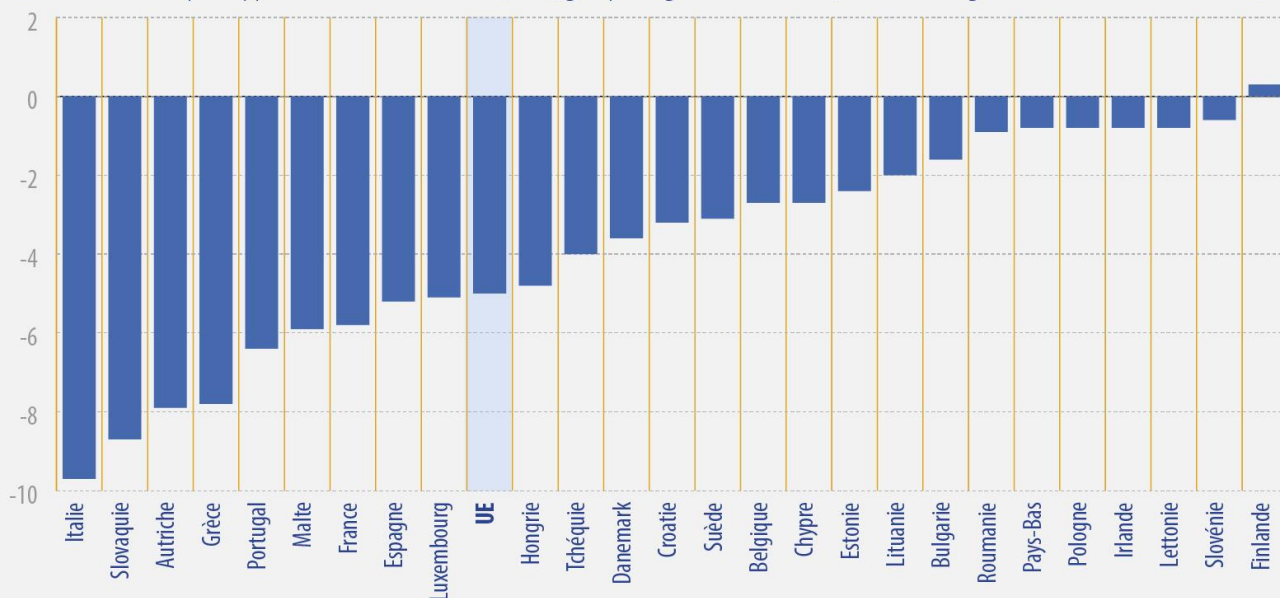


ec.europa.eu/eurostat

Tous les États membres, pour lesquels les données sont disponibles, ont enregistré une baisse du nombre total d'heures travaillées effectives entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 à l'exception de la **Finlande** (+0,2%). Les baisses les plus importantes ont été observées en **Italie** (-9,7%), en **Slovaquie** (-8,7%) et en **Autriche** (-7,9%).

Évolution trimestrielle du nombre total d'heures travaillées effectives dans l'emploi principal dans les États membres de l'UE

(1^{er} trimestre 2020 par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, en %, groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)



ec.europa.eu/eurostat 

Informations géographiques

L'Union européenne (UE27) comprend la Belgique, la Bulgarie, la Tchéquie, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Sloveenie, la Finlande et la Suède.

Méthodes et définitions

Eurostat produit des données harmonisées sur le marché du travail pour les différents États membres de l'UE, la zone euro et l'UE.

Les **personnes employées** sont toutes les personnes qui ont travaillé au moins une heure en contrepartie d'une rémunération ou d'un profit au cours de la semaine de référence, ou sans percevoir de rémunération parce qu'elles travaillaient pour une entreprise appartenant à un membre de leur famille, ou qui étaient temporairement absentes de leur poste de travail. Le taux d'emploi est le nombre de personnes employées en proportion de la population totale.

Les **chômeurs** sont toutes les personnes qui:

- sont sans travail;
- sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines;
- ont recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

La **sous-utilisation de la main d'œuvre** est la somme des chômeurs, des travailleurs à temps partiel sous-employés, des personnes qui cherchent du travail mais qui ne sont pas immédiatement disponibles et des personnes disponibles pour travailler, mais qui ne cherchent pas du travail, exprimée en pourcentage de la population active élargie.

Les **travailleurs à temps partiel sous-employés** sont les personnes travaillant à temps partiel qui souhaitent accroître leur temps de travail et sont disponibles pour ce faire. Le travail à temps partiel est enregistré tel qu'il est déclaré par les personnes elles-mêmes.

Les **personnes cherchant du travail mais qui ne sont pas immédiatement disponibles** sont la somme des personnes qui ne sont ni employées, ni au chômage et qui: a) ont activement cherché du travail au cours des 4 semaines précédentes mais ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les 2 semaines suivantes ou b) ont trouvé un emploi pour lequel elle commenceront à travailler dans moins de 3 mois et ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les 2 semaines suivantes ou c) ont trouvé un emploi pour lequel elles commenceront à travailler dans 3 mois ou plus ou d) ont passivement cherché du travail au cours des 4 semaines précédentes et sont disponibles pour commencer à travailler dans les 2 semaines suivantes.

Les **personnes disponibles pour travailler, mais qui ne cherchent pas du travail** sont les personnes qui ne sont ni employées, ni au chômage et souhaitant travailler, qui sont disponibles pour travailler dans les 2 semaines suivantes mais qui ne cherchent pas du travail.

La **population active élargie** est le nombre total des personnes employées plus les chômeurs, plus les personnes cherchant du travail qui ne sont pas immédiatement disponibles, plus les personnes disponibles pour travailler mais qui ne cherchent pas du travail. Dans le présent communiqué de presse, les données couvrent les personnes âgées de 20 à 64 ans.

Absences du travail: les personnes absentes du travail sont considérées comme employées s'il existe un lien officiel à l'emploi. Il peut s'agir, par exemple, du maintien du paiement d'un salaire ou d'un traitement ET d'une assurance de retour au travail (ou d'un accord quant à la date de retour) après la fin de la situation exceptionnelle. Les personnes peuvent être absentes du travail pour différentes raisons, parmi lesquelles le **congé légal**, le **congé de maladie** (du salarié personnellement) ou la **mise à pied temporaire**. Les **personnes en mise à pied temporaire** sont considérées comme des personnes employées si elle ont l'assurance d'un retour au travail dans un délai de 3 mois ou si leur employeur leur verse $\geq 50\%$ de leur salaire ou traitement.

Les **heures travaillées effectives totales dans l'emploi principal** sont les heures travaillées effectives totales de tous les salariés et travailleurs indépendants dans leur occupation principale pendant le trimestre. Les données sont présentées selon l'indice 2006=100 pour des raisons de comparabilité entre les pays.

Les données sur l'emploi et sur les heures travaillées sont disponibles dans le domaine de l'**Enquête sur les forces de travail** ainsi que dans le domaine des **Comptes nationaux**. Les deux collectes étant compilées à des fins différentes, les méthodologies utilisées et les définitions sont différentes dans une certaine mesure. Par conséquent, les données ne doivent pas être directement comparées et ne sont pas interchangeables.

Notes pays

Allemagne: en raison de difficultés techniques liées à l'introduction du nouveau système allemand d'enquêtes intégrées sur les ménages, y compris l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), les données pour l'Allemagne pour le premier trimestre 2020 ne sont pas estimées directement à partir des micro données EFT mais elles sont fondées sur un échantillon plus gros y compris des données supplémentaires issues d'enquêtes intégrées sur les ménages.

Plus d'information

[Section du site web](#) d'Eurostat sur l'emploi et le chômage

[Section de la base de données](#) d'Eurostat sur le chômage, y compris les données non corrigées des variations saisonnières et les tendances

Articles «Statistics Explained» sur les données trimestrielles sur la [sous-utilisation de la main d'œuvre](#), sur les [absences du travail](#) et sur les [heures travaillées](#) (en anglais uniquement)

[Métadonnées](#) d'Eurostat sur les séries corrigées du chômage

[Code de bonne pratique](#) des statistiques européennes

Service de presse d'Eurostat

Romina BRONDINO

Tél.: +352-4301-33 408

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Plus d'informations sur les données

Hannah KIIVER

Frank ESPELAGE

Michaela KOTECKA

Tél.: +352-4301-38 438

hannah.kiiver@ec.europa.eu



Demandes média: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu / Tél.: +352-4301-33 408



[@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)



[EurostatStatistics](https://www.facebook.com/EurostatStatistics)



[EU_Eurostat](https://www.instagram.com/EU_Eurostat)



[ec.europa.eu/eurostat/](https://www.ec.europa.eu/eurostat/)

Emploi, chômage et sous-utilisation de la main d'œuvre au premier trimestre 2020
(groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

	Emploi (en % de la population)			Chômage (en % de la population active)			Sous-utilisation de la main d'œuvre (en % de la population active élargie)		
	T1 2019	T4 2019	T1 2020	T1 2019	T4 2019	T1 2020	T1 2019	T4 2019	T1 2020
UE*	73,0	73,3	73,3	6,7	6,4	6,3	13,0	12,4	12,7
Belgique	69,8	70,5	70,4	5,3	5,0	5,0	11,4	11,3	10,9
Bulgarie	74,5	75,0	74,5	4,6	4,0	4,0	8,0	7,6	7,6
Tchéquie	80,3	80,4	80,3	1,9	2,0	1,8	3,0	3,0	2,7
Danemark	78,2	78,6	78,6	4,6	4,7	4,4	9,1	9,9	9,7
Allemagne	80,7	80,2	80,4bp	3,2	3,1	3,4bp	7,6	7,2	8,6bp
Estonie	79,9	81,2	80,7	4,4	4,1	4,6	8,5	7,6	8,6
Irlande	75,4	75,4	75,5	4,6	4,4	4,4	11,8	11,3	11,6
Grèce	60,7	61,6	61,7	18,3	16,4	15,5	25,2	23,6	22,9
Espagne	67,9	68,1	67,9	13,9	13,6	13,7	22,3	22,0	22,0
France	71,5	71,8	72,1	8,5	7,9	7,6	15,9	15,3	14,8
Croatie	66,5	67,4	67,1	6,6	6,1	5,8	14,6	12,3	12,4
Italie	63,3	63,8	63,6	10,3	9,4	8,9	21,8	20,7	21,0
Chypre	75,4	75,9	75,9	7,3	6,5	6,5	13,8	12,9	13,1
Lettonie	77,1	77,6	77,9	6,8	6,2	7,4	12,4	11,6	14,1
Lituanie	78,5	78,5	78,7	6,0	6,4	6,7	8,5	8,4	9,2
Luxembourg	72,0	73,1	71,2	5,1	5,5	6,1	10,4	10,1	11,5
Hongrie	75,3	75,4	75,3	3,2	3,3	3,4	5,7	6,0	6,5
Malte	76,7	77,2	78,8	3,4	2,9	3,0	5,6	5,5	5,3
Pays-Bas	80,0	80,3	80,6	3,0	3,0	2,6	9,7	9,1	8,5
Autriche	76,8	76,8	76,4	4,5	4,1	4,3	10,1	9,5	10,4
Pologne	72,7	73,4	73,7	3,6	2,9	2,8	6,8	5,7	5,5
Portugal	75,9	76,3	75,8	6,5	6,5	6,4	12,8	12,0	12,2
Roumanie	70,6	71,6	72,1	3,7	3,7	3,9	7,4	6,5	6,3
Slovénie	76,6	76,5	76,9	4,4	4,0	4,1	6,7	6,1	6,7
Slovaquie	73,6	73,2	73,2	5,7	5,6	5,8	8,2	7,9	8,0
Finlande	76,9	77,5	77,6	6,0	6,0	6,1	12,7	12,9	13,1
Suède	82,3	82,0	81,7	5,7	6,1	6,2	11,1	11,4	11,8
Royaume-Uni	79,2	79,6	79,8	3,3	3,3	3,4	9,2	9,2	9,2
Islande	86,9	85,7	:	2,6	3,1	:	7,0	8,2	:
Norvège	79,3	79,4	79,8	3,4	3,4	3,2	8,0	8,6	8,6
Suisse	82,8	83,0	83,1	4,7	4,0	4,2	14,4	13,6	13,7
Monténégro	61,4	61,0	:	14,6	15,9	:	24,3	26,1	:
Macédoine du Nord	58,7	60,1	60,5	17,6	16,7	16,0	23,1	23,1	22,1
Serbie	64,7	66,0	66,3	11,4	9,7	9,5	20,8	19,0	19,4
Turquie	54,2	53,5	52,6	13,5	13,0	12,5	18,2	18,2	19,4

*UE correspond à l'Union européenne à 27 États membres après le 1^{er} février 2020.

: données non disponibles p provisoire b rupture de série

Données sources: lfsi_emp_q (taux d'emploi), une_rt_q (taux de chômage) et lfsi_sla_q (sous-utilisation de la main d'œuvre)

Absences du travail et heures travaillées totales au premier trimestre 2020
(groupe d'âge des 20 à 64 ans, données corrigées des variations saisonnières)

	Absences du travail (en % des personnes employées)			Heures travaillées effectives totales dans l'emploi principal (T1 2020, variation en % par rapport au trimestre précédent et au même trimestre de l'année précédente)					
	T1 2019	T4 2019	T1 2020	% de variation/T1 2019			% de variation/T4 2019		
				Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
UE*	9,4	9,7	12,0	-4,2	-4,4	-4,3	-5,2	-4,9	-5,0
Belgique	10,3	10,1	13,1	-4,8	-2,6	-3,6	-4,4	-1,5	-2,8
Bulgarie	2,1	2,5	4,4	-2,4	-1,2	-1,8	-1,9	-1,4	-1,7
Tchéquie	8,1	8,9	10,8	-6,5	-4,6	-5,4	-5,5	-3,0	-4,1
Danemark	12,3	12,7	14,6	-4,1	-3,5	-3,7	-4,9	-2,7	-3,6
Allemagne	11,7	12,1	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	8,3	9,5	10,8	-3,6	-5,6	-4,7	-2,4	-2,3	-2,3
Irlande	7,6	7,9	9,7	-2,6	0,1	-1,0	-1,3	-0,4	-0,7
Grèce	4,0	3,3	8,3	-5,5	-7,0	-6,4	-8,3	-7,5	-7,9
Espagne	8,5	9,2	12,3	-2,2	-5,3	-4,0	-4,6	-5,7	-5,2
France	13,7	13,8	18,1	-4,1	-6,6	-5,4	-4,3	-7,1	-5,8
Croatie	9,7	10,7	13,0	-4,9	-8,1	-6,6	-3,6	-2,8	-3,1
Italie	7,3	7,6	13,4	-10,1	-9,8	-9,9	-10,3	-9,3	-9,7
Chypre	7,8	7,5	12,8	-3,6	-1,7	-2,7	-2,9	-2,5	-2,7
Lettonie	7,1	8,0	8,6	-1,8	-0,5	-1,2	-0,8	-0,8	-0,8
Lituanie	7,2	7,7	11,8	-5,6	-1,2	-3,3	-3,6	-0,5	-2,0
Luxembourg	9,0	8,0	9,9	-1,1	-6,4	-4,3	-5,1	-5,0	-5,0
Hongrie	4,0	4,3	9,0	1,1	-2,3	-0,8	-0,7	-7,9	-4,8
Malte	1,2	1,3	3,3	-1,9	-3,3	-2,8	-3,1	-7,6	-5,9
Pays-Bas	10,6	11,0	11,5	0,4	-0,8	-0,3	-0,2	-1,3	-0,8
Autriche	12,0	11,8	15,0	-5,3	-6,8	-6,2	-7,8	-8,0	-7,9
Pologne	6,5	7,0	8,2	-3,6	-3,4	-3,5	-1,5	-0,3	-0,9
Portugal	8,9	8,8	11,8	-5,3	-5,5	-5,4	-6,3	-6,5	-6,4
Roumanie	1,5	1,4	2,5	-1,6	0,9	-0,1	-1,8	-0,3	-0,9
Slovénie	10,9	11,0	13,9	-0,3	-2,6	-1,6	-1,2	0,0	-0,5
Slovaquie	6,9	6,6	10,9	-10,0	-7,5	-8,5	-10,2	-7,6	-8,7
Finlande	13,1	14,3	14,1	-0,2	-2,5	-1,5	1,1	-0,4	0,2
Suède	15,5	15,7	16,2	-3,8	-2,4	-3,1	-3,8	-2,6	-3,2
Royaume-Uni	9,8	10,3	11,8	0,2	-2,4	-1,3	-0,6	-1,0	-0,8
Islande	13,5	11,0	:	:	:	:	:	:	:
Norvège	15,6	17,0	20,0	-3,0	-4,0	-3,5	-3,4	-3,0	-3,2
Suisse	12,5	12,6	13,0	1,3	-1,0	-0,1	0,3	-0,6	-0,3
Macédoine du Nord	3,2	4,2	8,0	-8,3	-8,4	-8,3	-11,1	-4,1	-6,8
Serbie	6,6	6,7	8,2	:	:	:	:	:	:
Turquie	4,0	4,2	6,6	-6,7	-2,0	-3,4	-4,8	-0,9	-2,1

*UE correspond à l'Union européenne à 27 États membres après le 1^{er} février 2020. L'agrégat de l'UE comprend des estimations pour les États membres manquants.

: données non disponibles

Données sources: [lfsi_abs_q](#) (absences du travail) et [lfsi_ahw_q](#) (heures travaillées effectives totales)